Éco-manifestations

Modifié le 26/05/25

Dans le but d'apporter une réponse aux problèmes environnementaux, économiques et sociaux, la Métropole Rouen Normandie s'est fixée comme ambition de devenir une éco-communauté exemplaire soucieuse de réduire son empreinte écologique et utilisant raisonnablement les ressources et l'espace. Le succès d'une telle ambition repose avant tout sur la mobilisation de tous les acteurs de manière individuelle et collective.

L'engagement de la Métropole

Engagée depuis des années, la Métropole souhaite accélérer et concrétiser cette mobilisation au travers d'une démarche de COP21 locale, aboutissant aux engagements de tous les acteurs du territoire dans les accords de Rouen pour le climat (décembre 2018).

Dans ses domaines de compétence environnementale (déchets, eau, mobilité...), la Métropole Rouen Normandie a développé des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement dans le but de promouvoir les éco-comportements de l'ensemble des acteurs de son territoire. De plus, elle s'est engagée, avec le soutien de l'ADEME, dans un Programme de Réduction des Déchets (PRD) visant à réduire les tonnages d'ordures ménagères, de déchets recyclables et de verre. La réduction des déchets est ainsi une porte d'entrée vers l'éco-responsabilité, et parce que « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! », la Métropole Rouen Normandie a développé des actions, telles que la labellisation des éco-manifestations, ayant pour objectifs la prévention des déchets et la préservation de l'environnement.

A travers cette labellisation, la Métropole Rouen Normandie propose de vous aider à organiser vos évènements de manière écoresponsable. Grâce à ces conseils, simples et pratiques, vous pourrez facilement réduire l'empreinte écologique de votre manifestation.

De plus, si votre événement sensibilise sur une problématique environnementale portée pour la démarche de COP21 locale, la Métropole Rouen Normandie vous propose de le labelliser également "COP21".

- **Vous organisez un évènement ?**
  La Métropole Rouen Normandie vous accompagne afin qu'il soit éco-responsable et le labellise "Eco-manifestation".
- **Cet évènement a par ailleurs pour but de sensibiliser aux enjeux environnementaux ?**
  Demandez également le label "COP21".

La Métropole accompagne les organisateurs d'évènement

Chaque année, de nombreuses manifestations festives, sportives et culturelles sont organisées au sein du territoire de la Métropole Rouen Normandie. Ces évènements peuvent entraîner de manière ponctuelle une concentration de population au sein d'un territoire, ce qui peut provoquer des effets sur l'environnement : production importante de déchets, émissions de CO2 notamment dues aux transports, consommation d'eau et d'énergie relativement importante, dégradation potentielle du site de la manifestation (notamment plein air)... Cet accompagnement a pour objectif de vous aider à réduire votre impact sur l'environnement. En mettant en œuvre une éco-manifestation, vous pourrez ainsi associer votre public et vos partenaires dans une démarche écoresponsable en amont et tout au long de votre évènement.

La Métropole vous conseille sur les éco-comportements et les bonnes pratiques, simples à mettre en œuvre pour un évènement réussi, en fonction de votre besoin et de l'ampleur de votre manifestation. Grâce à votre démarche, votre action bénéficiera d'une image positive renforcée auprès de tous. Contrairement aux idées reçues, l'organisation d'un éco-évènement n'induit pas nécessairement de coût supplémentaire. Par exemple, en privilégiant l'eau du robinet vous économiserez l'achat de plusieurs dizaines de bouteilles en plastique. Ces économies sont aussi valables pour beaucoup d'autres comportements : les achats en grand conditionnement, le contrôle de vos impressions, la mise en place du tri sélectif...

La Métropole Rouen Normandie s'engage à vos côtés et vous propose de labelliser gratuitement votre éco-manifestation. La signature d'une charte vous sera proposée afin d'acter votre engagement. Un logo « éco-manifestation » sera également mis à votre disposition, vous permettant de valoriser votre évènement. Une étude technique sera ensuite menée par un éco-ambassadeur de la Métropole Rouen Normandie dans le but de définir les aides pouvant vous être accordées au regard des gestes que vous aurez sélectionnés.

Pour labelliser votre évènement : sélectionnez vos éco-gestes

La Métropole labellise votre évènement COP21

La COP21 de la Métropole Rouen Normandie a pour objectif de sensibiliser sur les enjeux environnementaux et d'amener les acteurs du territoire à s'engager concrètement contre le réchauffement climatique en limitant leurs émissions de Gaz à Effet de Serre. Dans ce cadre, les évènements organisés sur le territoire ayant pour objectif de sensibiliser aux enjeux environnementaux, peuvent demander la labellisation "Cop21".

Une action labellisée COP21Rouen est une **action** qui permet de porter une parole, de partager un regard et de sensibiliser sur les **enjeux du changement climatique** auprès du **grand public** du territoire de la Métropole Rouen Normandie et de ses territoires voisins.

Dans sa forme, cette action répond aux enjeux de la transition écologique en adoptant au minimum à **5 gestes éco-responsables** permettant la labellisation éco-manifestation.

Peuvent candidater : Tous les acteurs du territoire : les entreprises, artisans et commerçants, institutions (communes, musées, écoles), associations, groupes de personnes, réseaux informels et collectifs locaux, ...

L'action labellisée est une action de sensibilisation, elle pourra prendre plusieurs formes :

- Des événements ponctuels (expos, concerts, projections, débats, inaugurations, etc.),
- Des actions de sensibilisation programmatiques des acteurs locaux.

Quels critères de labellisation #COP21Rouen ?

- Les actions de sensibilisation proposées devront avoir un lien direct avec la transition écologique :
    1. Les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables.
    2. Les alternatives à la voiture individuelle.
    3. L'alimentation (manger local, de saison, moins de viande, plus de fruits et légumes, bio...).
    4. L'amélioration de la qualité de l'air (intérieure et extérieure).
    5. La préservation et/ou la restauration de la biodiversité.
    6. La gestion des déchets (recyclage, réemploi, ...).
    7. Le jardinage et l'agriculture écologique (arrêt des phytosanitaires, permaculture, ...).
    8. Les économies d'eau (réutilisation des eaux pluviales, réduction des consommations...).
    9. La consommation durable (réparation, achat d'occasion ou recyclé, location ou partage de matériel, achat de produits et services issus de filières respectueuses de l'environnement, des droits sociaux et humains, ...).
    10. La sensibilisation à la transition écologique à travers l'art et la culture.
- Seules les actions dynamisantes et positives, tournées vers l'action et la solution seront labellisées ;
- L'organisation de l'événement doit répondre au minimum à 5 critères éco-responsables, choisis dans la liste du guide des éco-manifestations ;
- Les actions proposées devront être collectives. Au minimum deux personnes pourront candidater (par exemple, un artiste qui voudrait faire labelliser son expo devra co-signer son dossier de candidature avec la galerie ou l'établissement qui accueillera l'exposition)
- L'action devra être nouvelle et être réalisé en 2018 (à partir de février 2018 jusqu'à la signature de l'Accord de Rouen pour le climat)
- La capacité de rassemblement et de mobilisation des actions labellisées (public ciblé, plan de communication envisagé, estimation du nombre de personnes touchées, etc.) sera attendue ;
- Les actions labellisées devront être réplicables ou adaptables à d'autres contextes par d'autres acteurs ou repris après la signature de l'Accord de Rouen.

Quels bénéfices pour les candidats au label ?

- Visibilité de leur démarche : leur projet sera en ligne sur la plateforme notreCOP21.fr et annoncé sur les réseaux sociaux ;
- Usage du logo COP21 «je m'engage pour le climat» sur les supports de communication
- Mise à disposition d'un kit de communication COP21

- Accompagnement possible des éco-gestes par le service d'éducation à l'environnement de la Métropole via le label des éco-manifestations
- Mise en avant lors de la signature de l'Accord de Rouen

Comment candidater ?

En remplissant le questionnaire des éco-manifestations et en cochant "je demande le label COP21".

Télécharger le réglement intérieur

Table des matières